

MéPI

La Microépargne pour l'inclusion



MéPI

Microépargne
pour l'inclusion

CHANTIER
ecole

BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ

MéPI - Microépargne pour l'inclusion - Dossier de présentation

CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté
6 Allée André Bourland - Maison des Entreprises - 21 000 Dijon

Directeur de publication : David ROMIEU

Rédacteur : Vivien HURSON-DARGAUD

Design graphique : Canva Creative Studio

Page de couverture : Marharyta Pavliuk - Mint Green Geometric Background

Contact presse : contact.bourgogne-franche-comte@chantierecole.org

Septembre 2024

Version 01

12 pages



**Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification
CC BY-NC-ND**

Cette licence n'autorisant qu'à télécharger le support de présentation intitulé « MéPI - Microépargne pour l'inclusion - Dossier de présentation » sous le nom : CEBFC - MéPI - Présentation ; à le partager en créditant la Délégation Régionale de CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté, en ne pouvant modifier le support ou les diapositives, visuels et textes d'accompagnement de quelque façon que ce soit ni les utiliser à des fins commerciales.



Chaque jour, des milliers de personnes luttent pour surmonter des obstacles financiers, sociaux et géographiques, les empêchant d'accéder à des opportunités d'emploi, d'accéder aux services publics et même de se déplacer.

Notre vision

À CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté, nous sommes fiers de bâtir pierre par pierre un véritable laboratoire d'innovations pédagogiques et sociales qui se traduit par un engagement et une volonté de pousser les frontières pour une réussite collective.

Notre mission

Accompagner, conseiller, former et valoriser les Entreprises Sociales dans leur développement avec pour objectif ultime de favoriser l'inclusion des personnes éloignées du marché du travail.

Nous sommes un maillon essentiel de la coopération et du développement de projets entre les institutionnels, les entreprises et les citoyens.

Notre ambition est de catalyser l'émergence de nouvelles formes de développement économique, plus responsable et plus solidaire.

Pourquoi soutenir MéPI ?

La microépargne accompagnée mise en place avec le dispositif « MéPI » (Microépargne pour l'inclusion) permet aux personnes en difficulté d'épargner de petites sommes de manière régulière pendant leur accompagnement dans nos Entreprises Sociales facilitant ainsi la gestion de leur budget.

Notre accompagnement est renforcé en matière d'éducation financière pour offrir une base solide pour que chacune et chacun puisse construire un avenir plus stable.

Par l'accès à un service financier adapté et un accompagnement social, professionnel et financier, la microépargne lutte contre l'exclusion bancaire.

En encourageant les personnes à changer leur regard sur l'argent, nous leur permettons de retrouver une place dans le tissu social en s'appuyant sur leurs propres compétences et en leur proposant de définir elle-même leur objectif d'épargne atteignable pour trouver les ressorts nécessaires à l'activation de solutions.

Elle permet aux individus de réintégrer le système financier progressivement en étant bonifiés pour leur épargne et d'accéder de nouveau à des ressources.

Ce « coup de pouce » financier est un levier qui redonne aux personnes de la capacité à agir, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités d'emploi, de formation, de mobilité, etc.

MéPI permet aux personnes d'adopter des pratiques vertueuses qui les incitent à l'intégrer à leur quotidien et, in fine, améliorer leur qualité de vie.

Des citoyens conscients des questions budgétaires les rendent moins vulnérables, ce qui est essentiel pour leur inclusion.



Il est temps d'agir pour offrir aux citoyens une chance réelle de s'en sortir.

Appel à l'action

Nous appelons à une mobilisation collective pour soutenir la Microépargne pour l'inclusion.

- **Adopter et financer le dispositif MéPI** : Les institutionnels doivent allouer des fonds pour la mise en place, le développement et la pérennité du dispositif.
- **Éduquer et sensibiliser** : Les institutions financières, les associations et les acteurs sociaux doivent collaborer pour mettre au centre l'éducation financière et sensibiliser les populations les plus fragiles à l'importance de l'épargne.
- **Favoriser les partenariats publics/privés et les citoyens** : Encourageons les collaborations entre les entreprises et les citoyens impliqués pour cofinancer les projets locaux avec les partenaires publics pour l'inclusion de toutes et tous et dans l'intérêt général.

Questions ?

« Les personnes en situation de précarité ne peuvent pas épargner. »

Réponse : Certes, leurs ressources sont limitées, mais la microépargne accompagnée repose sur de petites contributions régulières, adaptées à leurs capacités financières. L'accompagnement personnalisé les aide à gérer leurs finances de manière plus efficiente pendant le contrat de travail en insertion dans nos Entreprises Sociales, rendant l'épargne possible et le projet réalisable.

« La microépargne ne peut pas répondre aux besoins urgents des personnes en situation de précarité. »

Réponse : Bien que la microépargne soit une solution à moyen et long terme, elle n'exclut pas l'accès à des aides d'urgence mobilisable avec l'accompagnement socioprofessionnel réalisé dans les Entreprises Sociales. Les personnes en situation de précarité construisent une résilience financière à long terme et à accède à d'autres ressources et soutiens.

« Les coûts de mise en place de tels dispositifs sont élevés. »

Réponse : L'investissement est minime comparé aux bénéfices à long terme. Réduire la pauvreté, diminuer le surendettement et augmenter l'employabilité génèrent des retombées économiques positives pour la société entière. Fruit d'un partenariat entre institutionnels et entreprises, les coûts évités sont multiples pour les financements publics et les coûts amortis fiscalement pour les entreprises tout en contribuant à un cercle économique vertueux et local.



MéPI

Microépargne
pour l'inclusion

CHANTIER
ecole

BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ